

venus vieux, et leurs pieds n'ont point été foulés.

22 Vous leur avez donné les royaumes et les peuples, et vous leur avez partagé les terres par sort; et ils ont possédé le pays de Sehon, *c'est-à-dire*, le pays du roi d'He-sebon, et le pays d'Og roi de Basan.

23 Vous avez multiplié leurs enfans comme les étoiles du ciel, et vous les avez conduits en cette terre, où vous aviez promis à leurs pères de les faire entrer, afin qu'ils la possédassent.

24 Leurs enfans y sont venus, et ils l'ont possédée. Vous avez humilié devant eux les Chananéens habitans de cette terre, et vous leur avez livré entre les mains les rois et les peuples de ce pays, afin qu'ils en fissent comme il leur plairait.

25 Ils ont pris ensuite des villes fortes, ils ont possédé une bonne terre, et des maisons pleines de toutes sortes de biens; des citernes que d'autres avaient bâties, des vignes, des plants d'oliviers, et beaucoup d'arbres fruitiers. Ils en ont mangé, ils se sont rassasiés, ils se sont engraisés, et votre grande bonté le a mis dans l'abondance et dans les délices.

26 Mais ils ont irrité votre colère; ils se sont retirés de vous; ils ont rejeté votre loi avec mépris; ils ont tué vos prophètes, qui les conjuraient de votre part de revenir à vous; et ils ont blasphémé votre nom avec outrage.

27 C'est pourquoi vous les avez livrés entre les mains de leurs ennemis, qui les ont opprimés: pendant le temps de leur affliction ils ont crié vers vous, et vous les avez écoutés du ciel; et selon la multitude de vos miséricordes, vous leur avez donné des sauveurs pour les délivrer d'entre les mains de leurs ennemis.

28 Et lorsqu'ils ont été en repos, ils ont commis de nouveau le mal devant vous; et vous les avez abandonnés entre les mains de leurs ennemis, qui s'en sont rendus les maîtres. Ils se sont ensuite tournés vers vous, et ils vous ont adressé leurs cris: et vous les avez exaucés du ciel, et les avez délivrés souvent et en divers temps, selon la multitude de vos miséricordes.

29 Vous les avez encore sollicités de retourner à votre loi; mais ils ont agi avec orgueil, ils n'ont point écouté vos commandemens: ils ont péché contre vos ordonnances, que l'homme n'a qu'à observer pour y trouver la vie. Ils vous ont tourné le dos; ils se sont endurcis et entêtés, et ils n'ont point voulu vous écouter.

30 Vous avez différé de les punir pendant plusieurs années: vous les avez exhortés par votre esprit en leur parlant par vos prophètes; et ils ne vous ont point écouté:

et vous les avez livrés entre les mains des nations.

31 Vous ne les avez point néanmoins exterminés entièrement, et vous ne les avez point abandonnés, à cause de la multitude de vos bontés; parce que vous êtes un Dieu de miséricorde, un Dieu doux et clément.

32 Maintenant donc, ô Seigneur notre Dieu, grand, fort et terrible, qui conservez inviolablement votre alliance et votre miséricorde, ne détournez point vos yeux de tous les maux qui nous ont accablés, nous, nos rois, nos princes, nos prêtres, nos prophètes et nos pères, et tout votre peuple, depuis le temps du roi d'Assyrie jusque aujourd'hui.

33 Vous êtes juste, ô Dieu, dans toutes les afflictions qui nous sont arrivées, parce que vous nous avez traités selon votre vérité, et que nous avons agi comme des impies.

34 Nos rois, nos princes, nos prêtres, et nos pères n'ont point gardé votre loi; ils n'ont point écouté vos commandemens, ni la voix de ceux qui leur déclaraient votre volonté.

35 Lorsqu'ils jouissaient de leurs royaumes, et de cette abondance de biens dont votre bonté les faisait jouir dans cette terre si spacieuse et si fertile que vous leur aviez donnée, ils ne vous ont point servi, et ne sont point revenus de leurs inclinations méchantes et corrompues.

36 Vous voyez, Seigneur, que nous sommes aujourd'hui nous-mêmes esclaves, aussi bien que la terre que vous aviez donnée à nos pères, afin qu'ils y mangeassent le pain et le fruit qu'ils en recueilleraient. Nous sommes nous-mêmes devenus esclaves comme elle.

37 Tous les fruits qu'elle porte sont pour les rois que vous avez mis sur nos têtes à cause de nos péchés. Ils dominent sur nos corps et sur nos bêtes comme il leur plaît, et nous sommes dans une grande affliction.

38 Dans la vue donc de toutes ces choses, nous faisons nous-mêmes une alliance avec vous; nous en dressons l'acte, et nos princes, nos lévites et nos prêtres vont le signer.

CHAPITRE X.

Noms de ceux qui signèrent l'alliance. Divers réglemens auxquels les Juifs s'obligent.

1 Ceux qui signèrent cette alliance furent Néhémias Athersatha fils d'Hachelaï, et Sedecias,

2 Saraïas, Azarias, Jérémie,

3 Pheshur, Amarias, Melchias,

4 Hattus, Sehenia, Melluch,

5 Harem, Merimuth, Obdias,

6 Daniel, Genthon, Baruch,

7 Mosollam, Abia, Miamin,

8 Maazia, Belgai, Semcia: ceux-là étaient prêtres.

9 Les lévites étaient Josué fils d'Azarias, Bennui des enfans d'Henadad, Cedmihel,

10 et leurs frères Sebenia, Odaïa, Celita, Phalaïa, Hanan,

11 Micha, Rohob, Hasebia,

12 Zachur, Serehia, Sabauia,

13 Odaïa, Bani, Baninu.

14 Les chefs du peuple étaient Pharos, Phabath-Moab, Elam, Zethu, Bani,

15 Bonni, Azgad, Bebaï,

16 Adonia, Begoaï, Adin,

17 Ater, Hezecia, Azur,

18 Odaïa, Hasum, Bcsaï,

19 Harephi, Anathoth, Nebaï,

20 Megphas, Mosollam, Hazir,

21 Mesizabel, Sadoc, Jeddua,

22 Pheltia, Hanan, Anaïa,

23 Osée, Hanauia, Hasub,

24 Alohès, Phalea, Sobec,

25 Rehum, Hasebna, Maasia,

26 Echaïa, Hanan, Anan,

27 Melluch, Haran, Baana;

28 et le reste du peuple, les prêtres, les lévites, les portiers, les chantres, les Nathiniens, et tous ceux qui s'étaient séparés des nations pour embrasser la loi de Dieu, leurs femmes, leurs fils et leurs filles.

29 Tous ceux qui avaient le discernement et l'intelligence donnèrent parole pour leurs frères; et les principaux d'entre eux vinrent promettre et jurer qu'ils marcheraient dans la loi de Dieu, que le Seigneur a donnée par Moïse son serviteur, pour garder et observer tous les commandemens du Seigneur notre Dieu, ses ordonnances et ses cérémonies,

30 pour ne point donner nos filles à aucun d'entre les nations, et ne point prendre leurs filles pour les donner à nos fils.

31 Nous n'achèterons point, ajoutèrent-ils, aux jours du sabbat, ni dans les autres jours consacrés, ce que les nations pourront nous apporter à vendre, ni rien de ce qui peut servir à l'usage de la vie. Nous laisserons la terre libre la septième année, et nous n'y exigerons aucune dette.

32 Nous nous imposerons aussi une obligation de donner chaque année la troisième partie d'un sicle pour tout ce qu'il faut faire à la maison de notre Dieu;

33 pour les pains exposés devant le Seigneur, pour le sacrifice perpétuel, et pour l'holocauste éternel au jour du sabbat, aux premiers jours du mois, aux fêtes solennelles, pour les sacrifices pacifiques, et pour ceux qu'on offre pour le péché, afin que les prières soient offertes pour Israël, et qu'il ne manque rien au ministère de la maison du Seigneur notre Dieu.

34 Nous jetâmes aussi le sort sur les prêtres, les lévites et le peuple pour l'of-

frande du bois, afin que chaque maison des familles de nos pères en fit porter chaque année en la maison de notre Dieu, au temps qui aurait été marqué, pour le faire brûler sur l'autel du Seigneur notre Dieu, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse.

35 Nous promîmes aussi d'apporter tous les ans en la maison du Seigneur les prémices de notre terre, les prémices des fruits de tous les arbres;

36 les premiers-nés de nos fils et de nos troupeaux, comme il est écrit dans la loi, et les premiers-nés de nos bœufs et de nos brebis, pour les offrir dans la maison de notre Dieu aux prêtres qui servent dans la maison de notre Dieu.

37 Nous promîmes encore d'apporter aux prêtres au trésor de notre Dieu les prémices de nos alimens et de nos liqueurs, des fruits de tous les arbres, de la vigne et des oliviers, et de payer la dîme de notre terre aux lévites. Les mêmes lévites recevront de toutes les villes les dîmes de tout ce qui pourra venir de notre travail.

38 Le prêtre de la race d'Aaron aura part avec les lévites aux dîmes qu'ils recevront; et les lévites offriront la dixième partie de la dîme qu'ils auront reçue en la maison de notre Dieu, pour être réservée dans la maison du trésor.

39 Car les enfans d'Israël et les enfans de Lévi porteront les prémices du blé, du vin et de l'huile en la maison du trésor: c'est là que seront les vases consacrés, les prêtres, les chantres, les portiers et les ministres; et nous n'abandonnerons point la maison de notre Dieu.

CHAPITRE XI.

Noms de ceux qui demeurèrent à Jérusalem. Villes habitées par les tribus de Juda et de Benjamin.

1 Les princes du peuple demeurèrent dans Jérusalem: mais pour tout le reste du peuple, on jeta le sort, afin que la dixième partie demeurât dans cette sainte cité, et que les neuf autres habitassent dans les autres villes.

2 Et le peuple donna des bénédictions et des louanges à tous les hommes qui s'offrirent volontairement à demeurer dans Jérusalem.

3 Voici donc quels furent les princes de la province, qui demeurèrent dans Jérusalem et dans les villes de Juda. Chacun habita dans son héritage et dans ses villes; soit le peuple d'Israël, soit les prêtres ou les lévites, les Nathiniens et les enfans des serviteurs de Salomon.

4 Voici ceux des enfans de Juda et des enfans de Benjamin qui demeurèrent à Jérusalem. Des enfans de Juda il y eut Athaïas fils d'Aziam, lequel était fils de